



MARTRIN N E F O S

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - COMMUNE DE MARTRIN

Dans ce bulletin, qui retrace l'activité de la Commune de MARTRIN en 1987, vous trouverez des informations sur les travaux réalisés et les projets en cours.

Parmi ces projets, le plus important est la restauration du "couvent". Le Conseil Municipal ayant décidé d'éviter le plus possible de faire appel à l'emprunt, il s'est avéré nécessaire de constituer une réserve pour faire face à cet investissement.

Si pour une raison quelconque, refus de subvention par exemple, il n'était pas possible de réaliser les réparations prévues, la réserve constituée pourra être utilisée à d'autres travaux.

ECOLE :

Le plancher de la salle de classe étant en mauvais état, il a été décidé, après consultation des parents d'élèves, de faire une dalle avec du carrelage. Cette dalle a été coulée sur une épaisseur de cailloux. Les travaux ont été effectués pendant les vacances de Paques, avec l'aide des parents d'élèves et d'autres bénévoles.

Le montant des travaux s'est élevé T.T.C. à : 18 451, 37 F
 Subvention du Conseil Général (Fonds scolaires) : 10 670 F

TRAVAUX DE VOIRIE :

En 1987, des travaux de revêtements ont été réalisés sur 3 Km 200 de routes communales. Ces travaux, financés dans le cadre du SIVOM ont été subventionnés cette année à 63 %.

Le montant de ces travaux s'élève à 78 151 F et comprend la fourniture et la mise en place du goudron et du gravillon.

Les réparations diverses (réparations de trous) effectuées par l'équipe de la subdivision ont coûté 17 392 F.

TRAVAUX DIVERS :

Divers travaux de réparation ont été effectués à la toiture du bâtiment Ecole-Mairie. Ces travaux se sont élevés à 6 315 F.

A l'ancienne école du Cayla, un plancher défectueux a été remplacé par une dalle, pour 6 382 F. Ce logement a été loué pendant l'été pour 1 250 F.

LE CLOCHER :

La réparation du clocher, dont nous avons parlé dans le bulletin, l'an passé, n'a pu être faite en 1987, car l'accord définitif de subvention n'a été donné par les Monuments Historiques qu'en fin d'année. Ces travaux vont donc être effectués sous peu.

LE COUVENT :

L'acte d'achat a été signé, et le paiement a été effectué comme prévu à 40 000 F. Les frais d'acte se sont élevés à 3 113,57 F.

Les travaux d'aménagement n'ont pas encore été entrepris; l'importance d'un tel investissement nécessite la recherche du meilleur financement possible, ce qui ne facilite pas la rapidité d'engagement des travaux, qui ne doivent pas être commencés avant l'accord définitif de subvention.

Pour ce qui est du rez-de-chaussée, à aménager en salle polyvalente, un accord verbal a été donné par le Président du Conseil Général, lors de sa visite au canton, le 12 Février 1988.

En ce qui concerne les trois logements prévus à l'étage, la décision définitive et la date de démarrage des travaux de l'ensemble, sont conditionnés par l'acceptation du dossier dans le cadre de l'OID (Opération Intégrée de Développement).

Ce projet qui n'est pas nécessairement dans sa forme définitive dépasse le chiffre de 1 Million de Francs.

ECOLE :

Les parents d'élèves ont exprimé le souhait que les enfants de la classe maternelle aient à leur disposition une salle indépendante afin que dans leurs jeux, ils ne perturbent pas la classe.

Après avoir longuement réfléchi sur cette question, le Conseil Municipal a accepté de faire cet investissement en précisant toutefois qu'il n'était financièrement pas possible pour la Commune d'engager une personne pour assurer la surveillance de ces enfants. Les parents sont donc conscients que si, un jour, pour des raisons quelconques, la surveillance n'est plus assurée par l'instituteur lui-même, la Commune n'interviendra pas.

L'aménagement de cette salle nécessite le déplacement de la cantine actuelle, car ce local paraît être le mieux placé pour permettre une surveillance depuis la salle de classe (en pratiquant une ouverture qui fera communiquer les deux pièces).

Pour effectuer ces travaux, une subvention a été demandée au Conseil Général. Les travaux pourraient se réaliser pendant les vacances d'été.

AUTRES PROJETS DIVERS :

- A la suite de la réflexion engagée sur le Tourisme dans le canton, des aides sont prévues pour l'aménagement de sentiers pédestres. Un projet est en cours de préparation avec les associations de la commune.

- En donnant le compte-rendu de la visite du Président du Conseil Général, certains journaux ont cité "pompeusement" un projet de station d'épuration à Martrin. Il s'agit simplement de faire une étude avec la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture) pour améliorer et compléter ce qui existe déjà.

LE CIMETIERE :

Pour satisfaire la demande d'achat de concessions, il est devenu indispensable d'aménager une nouvelle partie du cimetière. L'allée qui est située le plus près de l'église paraissait la plus propice, puisque un certain nombre d'emplacements avaient déjà été libérés. Le Conseil Municipal a donc décidé d'organiser cette allée.

Les familles qui ont un emplacement dans cette partie du cimetière ont la possibilité de le conserver. Toutefois, il est possible qu'il leur soit demandé de se déplacer légèrement, les limites anciennes ne correspondant pas nécessairement ni à l'alignement, ni aux nouvelles limites.

Les emplacements seront vendus en concessions au prix de 490 F (70 F/m² environ). Les concessions, comme dans le passé, sont cinquantenaires. Pour d'autres renseignements, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

L'AGENCE POSTALE :

La réorganisation de la Poste et de la distribution du courrier dans la région, pose un certain nombre de problèmes pour l'agence postale de Martrin.

La Direction des Postes, considère que la limite au-dessous de laquelle une agence n'est plus maintenue est de 4 000 points. Or, en 1987, l'indice d'activité de notre agence, avant le rattachement au bureau de Coupiac, est de 5 428 points.

Cet indice sera en diminution par suite du non rattachement des facteurs à l'agence postale (pas de distribution, mandats, lettres recommandées, contre-remboursements, valeurs déclarées, dépêches journalières, etc). Toutes ces opérations étaient comptabilisées à Martrin et donnaient lieu à une attribution systématique de points.

Une action est en cours pour voir comment régler ce problème avec la Direction des Postes.

Mais il est certain, que l'utilisation de l'Agence Postale de Martrin par vous tous, peut permettre de conserver ce service. Réservez-lui donc au maximum toutes les opérations que vous réalisez avec la Poste, et surtout les opérations d'ordre financier : ouverture de comptes, versements ou retrait, achats de timbres, paiement des redevances du téléphone, etc.

DEMOGRAPHIE DE L'ANNEE 1987NAISSANCES :

BEC Pauline, née à Saint Affrique le 04 Septembre 1987
CONDAMINES Mathieu, né à Saint Affrique le 28 Juin 1987

MARIAGES :

SOLIER Pascal et GAVRAL Barbara, le 21 Mars à Martrin
TUFFOU Jean-Philippe et CLEMENT Françoise, le 08 Août à Martrin
BARTHE Jean-Marie et BRAUER Sylvie, le 22 Août à Paulinet (Tarn)

DECES :

BARTHELEMY Ephrem, né à Martrin le 29/07/1922 et décédé le 06/04/87
DELPECH Antoinette, Vve MAUREL, née à Cadix (Tarn) le 03/10/1885
et décédée le 15/04/1987.
ROUME Léa, Vve NOUAL, née à Martrin le 03/05/1902 et décédée
le 30/12/1987.

PERSONNES NEES A MARTRIN ET DECEDEES A L'EXTERIEUR :

MAS Marie-Louise, née au Pradal-Bas le 07/10/1887 et décédée
à Carpentras (Vaucluse) le 19/07/1987.
GAVALDA Jean, né à Montcan le 06/06/1897 et décédé à Saint
Affrique le 31/07/1987.
RECOULES Ernestine, Vve GALONNIER du Salvignol, née à Rêquista
le 25/12/1897 et décédée à Narbonne le 29/12/1987.